

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 24 septembre 2004

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation du Conseil Communautaire : 17/09/04

Date d'affichage de la convocation au siège : 17/09/04

La séance est ouverte

Le 24 septembre de l'année deux mille quatre à 19 heures en la Salle de Conférence de la Technopole Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent	Nom, prénom	Présent	Excusé, procuration à	Absent
TAMARELLE Christian (Président)	X			LARRUE Jean Pierre (Vice-Président)	X		
CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			LEMIRE Jean André (Vice-Président)	X		
CONSTANT Daniel (Vice-Président)		D. AUZIER		MAYEUX Yves (Vice-Président)	X		
DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			SECCO Danielle (Vice-Président)	X		
DUFRANC Michel (Vice-Président)	X			SOURROUILLE J. Paul (Vice-Président)	X		
FATH Bernard (Vice-Président)	X			THERON Pierre Jean (Vice-Président)	X		
AUZIER Daniel	X			GOUVERNEUR Gérard	X		
BALAYE Philippe		G. ROUSSELOT		LOPEZ Maria	X		
BAQUER Michel	X			MARTIN Benoit	X		
BOURROUSSE Michèle	X			MAY Marylène	X		
BOYER Alain			X	MUSSEAU Alain			X
CAULE Jean Michel		J.P. LARRUE		NARDI Philippe	X		
CHENNA Nadine	X			OLIVIER Julien	X		
DANNE Philippe	X			PELLISSIER Bernadette		J.M. BENESSE	
DELORT Francis	X			PERRIN Christine			X
DUFRANC Sylvie	X à/c 19 h 25			POUSSEAU Michel			X excusé
DUPART Jean Luc	X			RANCEZE Martine	X		
DUPUY Hélène	X			ROUSSELOT Gilbert	X		
FAUGERE Michel	X			SAUZEAU Jacky	X jusqu'à 20 h 30		
FOUSSIER Jean Guy	X			SERIS Didier			X
GACHET Jean Michel	X			TARRIDE Francis		B. DARRIET	
GARBAY Dominique		N. MALARTIC		VIDAL Pierre		J. CLAVERIE	
GONZALEZ Raymond	X						

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur SAUZEAU est élu secrétaire de séance
- Le procès verbal de la réunion du 25 juin 2004 est adopté à l'unanimité

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

le 24 septembre 2004

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2004/59	Indemnité des élus	adopté à l'unanimité
2004/60	Modification de la composition des commissions et des délégués communautaires	adopté à l'unanimité
2004/61	Commande publique : modalités d'autorisation de l'exécutif à signer un marché public	adopté à l'unanimité
2004/62	Modification des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu - études préalables	adopté à l'unanimité
2004/63	Prestation d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le projet « préservation et valorisation des zones humides des bords de Garonne »	adopté à l'unanimité
2004/64	Club environnement - création	adopté à l'unanimité
2004/65	Achat de matériel pour la collecte sélective	adopté à l'unanimité
2004/66	Fixation des zones de perception de la TEOM pour 2005	adopté à l'unanimité
2004/67	Exonération de la TEOM - Bricomarché	adopté à l'unanimité
2004/68	Exonération de la TEOM - Intermarché	adopté à l'unanimité
2004/69	Exonération de la TEOM - LIDL	adopté à l'unanimité
2004/70	Exonération de la TEOM - Renault Agri	adopté à l'unanimité
2004/71	Exonération de la TEOM - M.MME POUMERI	adopté à l'unanimité
2004/72	Exonération de la TEOM - Centre E. Leclerc	adopté à l'unanimité

2004/73	Mise en place d'un chantier d'insertion « entretien de l'environnement » sur le territoire communautaire - Signatures d'une convention tripartite avec l'association A.DE.LE et l'association Arcins Environnement Service et d'un avenant à la convention de mandat du PLIE 2004	adopté à l'unanimité
2004/74	Désignation des représentants de la Communauté de Communes de Montesquieu au Syndicat Mixte du Schéma Directeur de l'Aire Métropolitaine Bordelaise (SYSDAU)	adopté par 36 voix pour et 4 abstentions : Mme BOURROUSE, M. MARTIN, M. ROUSSELOT, procuration M. BALAYE
2004/75	Adoption de la charte paysagère	adopté par 38 voix pour et 1 voix contre : procuration Mme PELISSIER 1 abstention : M. GOUVERNEUR
2004/76	Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - création	adopté à l'unanimité
2004/77	Subvention aux associations	adopté à l'unanimité
2004/78	Promesse synallagmatique de vente d'une parcelle à MAPRECOS - modification de la parcelle cadastrale	adopté à l'unanimité
2004/79	Promesse synallagmatique de vente d'une parcelle à France Littoral - modification de la parcelle cadastrale	adopté à l'unanimité
2004/80	Programme pluriannuel de développement et d'animation économique	adopté à l'unanimité
2004/81	Tableau des effectifs	adopté par 36 voix pour et 2 voix contre M. ROUSSELOT - procuration M. BALAYE
2004/82	Pays des Graves et des Landes de Cernès - composition du Conseil de Développement	adopté par 36 voix pour et 2 voix contre M. ROUSSELOT - procuration M. BALAYE

Compte-rendu analytique

En préambule, Monsieur le Président convie les élus au vernissage de la charte paysagère qui aura lieu le 01^{er} octobre prochain.

D'autre part, Monsieur le Président convie également les élus participant à l'opération Nettoyons la Nature le 25 septembre aux Halles de Gascogne à Léognan.

2004/59 - Indemnité de fonction des élus

Rapporteur : Monsieur le Président

L'objet de cette délibération est de se mettre en conformité avec une circulaire préfectorale, indiquant que les indemnités des élus sont désormais calculées par rapport à l'indice 1015. Il est proposé d'adopter les taux de 75 % pour le Président et de 55 % pour les Vice Présidents.

Adopté à l'unanimité

2004/60 - Modification des membres du Conseil communautaire et de la composition des commissions

Rapporteur : Monsieur le Président

Il s'agit de modifier la composition des commissions communautaires, pour prendre en compte les demandes de l'Isle Saint Georges et de Cabanac et Villagrains.

Adopté à l'unanimité

2004/61 - Commande publique : modalités d'autorisation de l'exécutif à signer un marché public

Rapporteur : Monsieur le Président

Suite à une circulaire préfectorale il est demandé aux collectivités de délibérer sur le montant des marchés soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Si le marché est inférieur à 230 000 €, l'assemblée délibérante n'a pas à entériner le choix de la commission d'appel d'offres. Cela n'exclut pas les procédures en cours.

Adopté à l'unanimité

2004/62 - Modification des statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu - Etudes préalables

Rapporteur : Monsieur le Président

Il ne s'agit pas de modifier les statuts pour l'instant, mais d'engager des réflexions sur des sujets qui pourront faire ultérieurement l'objet d'une modification des statuts.

Cela concerne la gestion des bassins versants et des bords de Garonne. Une étude va être réalisée pour voir comment ces compétences pourraient être reprises par la Communauté de Communes de Montesquieu.

Le second sujet concerne la gestion des transports scolaires, actuellement gérés par des syndicats. Avec l'arrivée du troisième collège, il semble judicieux d'avoir une gestion globale des transports. Une étude est également nécessaire.

Monsieur ROUSSELOT note que le SIBG est oublié dans cette délibération. Il souhaite que ce sigle y apparaisse.

Adopté à l'unanimité

2004/63 - Prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le projet de préservation et valorisation des zones humides des Bords de Garonne »

Rapporteur : Monsieur FATH

L'objectif est de mener une réflexion sur la grande zone humide des bords de Garonne qui s'étend sur une grande part du territoire communautaire. Il s'agit de réfléchir aux potentialités offertes par cette zone en matière environnementale, de préservation et de protection, mais également en termes économiques (nécessité de maintenir l'activité agricole traditionnelle), et d'approche touristique.

Une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pourra être confiée à un Cabinet. Le Conseil Général a déjà procédé à la collation des diverses études réalisées.

Monsieur FAUGERE souhaite savoir ce qu'il en est du projet NATURA 2000.

Monsieur FATH répond qu'il est compris dans la problématique.

Adopté à l'unanimité

2004/64 - Club Environnement - création

Rapporteur : Madame SECCO

En juin dernier, les journées « Les Recyclades » ont remporté un vif succès auprès des structures qui travaillent avec la jeunesse. Elles ont manifesté le désir de travailler dans le domaine de l'environnement.

Le Conseil Général est à l'initiative de la création des clubs environnement. Ceux-ci peuvent bénéficier de subventions.

Différents thèmes seront abordés tels que l'eau, l'éco-citoyenneté, le tri.

En outre, cette action s'inscrit dans les financements du contrat temps libre passé avec la CAF.

Les associations qui travaillent dans le domaine de l'environnement seront à nouveau sollicitées pour la mise en place des ateliers.

Adopté à l'unanimité

2004/65 - Achat de matériel pour la collecte sélective

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

La collecte sélective en porte à porte se fait à l'aide de sacs jaunes. Seul le verre reste collecté dans des containers. En ce qui concerne les sacs jaunes, il faut prévoir leur acquisition pour 2005. Concernant les points d'apport pour le verre, certaines communes ont souhaité qu'ils soient doublés ou insonorisés.

Monsieur ROUSSELOT constate qu'il y a des problèmes sur la collecte du verre tous les mois. Les employés municipaux ramassent tous les week end les bouteilles.

Monsieur le Président informe que cet été la société chargée de la collecte a été avisée des problèmes rencontrés.

Toutes les communes qui passent en tri au porte à porte ont été contactées pour savoir quels points devaient être doublés. Il note que la commune de Cadaujac souhaite le doublement des points.

Cependant, étant donné le coût d'achat des containers, ceux qui n'étaient pas destinés au verre seront recyclés, car le coût est moindre.

D'autre part, depuis le passage en porte à porte, on observe une recrudescence de l'apport de verre.

Les fréquences de ramassage sont déterminées par le marché. Cependant si le problème est important, les fréquences seront rapprochées, mais cela aura obligatoirement un coût. La commission sera sollicitée à ce sujet.

Monsieur ROUSSELOT ne demande pas de containers supplémentaires, mais souhaite que les containers existants soient vidés plus souvent. Il a bien noté que cela aura un coût, mais la situation actuelle n'est pas satisfaisante.

Le Président s'interroge de savoir s'il est plus judicieux de doubler les fréquences de ramassage alors qu'il coûte moins cher de doubler les points.

Monsieur ROUSSELOT estime que le verre ne coûte pas cher aux habitants car il est racheté.

Monsieur le Président souligne seulement qu'il est moins onéreux de doubler le nombre de points que le nombre de passages.

Madame SECCO confirme que depuis le passage en porte à porte, l'apport de verre est en augmentation.

Adopté à l'unanimité

2004/ 66 - Fixation des zones de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2005

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Monsieur LEMIRE rappelle qu'en 2004 il y avait cinq zones de perception. Pour 2005 il est proposé d'instituer trois zones, correspondant au service rendu (la différence se situe dans la fréquence de ramassage des encombrants et déchets verts).

On tend vers une uniformisation du service rendu et donc de la TEOM, qui après lecture des textes est obligatoire à compter du 01 janvier 2006.

Adopté à l'unanimité

2004/67 - Exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Monsieur LEMIRE propose de voter toutes les délibérations relatives à l'exonération de TEOM. Elles sont présentées par des sociétés qui gèrent elles-mêmes l'enlèvement de leurs déchets par des sociétés privées.

Il y a aussi une exonération d'un particulier situé à plus de 500 mètres du service.

Monsieur BAQUER souhaite savoir comment cette personne traite ses déchets.

Monsieur le Président répond que cette personne a deux adresses fiscales sur le territoire et était assujettie à deux taxes. Elle n'utilise pas le service sur l'une de ses deux adresses.

Adopté à l'unanimité

2004/68 - Exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Adopté à l'unanimité

2004/69 - Exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Adopté à l'unanimité

2004/70 - Exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Adopté à l'unanimité

2004/71 - Exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Adopté à l'unanimité

2004/72 - Exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Adopté à l'unanimité

2004/73 - Mise en place d'un chantier d'insertion « entretien de l'environnement » sur le territoire communautaire - Signatures d'une convention tripartite avec l'association A.DE.LE et l'association Arcins Environnement Service et d'un avenant à la convention de mandat du PLIE 2004

Rapporteur : Monsieur SOURROUILLE

Les chantiers d'insertion ont débuté en juillet et cinq emplois ont été créés. Le montant global de l'opération représente 45 150 € dont 7 375 € à la charge de la Communauté de Communes de Montesquieu, sur lesquels le FSE devrait financer 45 %.

L'ensemble de l'action porte sur les communes qui se sont proposées ainsi que sur les zones d'activités de la Communauté de Communes de Montesquieu.

La convention proposée vise à la participation financière au chantier « entretien de l'environnement ».

Adopté à l'unanimité

2004/74 - Nomination des délégués communautaires au Syndicat Mixte du Schéma Directeur de l'Aire Métropolitaine Bordelaise (SYSDAU)

Rapporteur : Monsieur le Président

La Communauté de Communes de Montesquieu fait partie du SYSDAU, dont le territoire vient de s'élargir à Cabanac et Villagrains. Il est demandé de désigner des délégués qui représenteront la Communauté de Communes de Montesquieu au sein du SYSDAU.

Sont proposés les délégués suivants :

Titulaires

C. TAMARELLE
Y. MAYEUX
M. DUFRANC

Suppléants

B. DARRIET
B. FATH
P.J THERON

Monsieur ROUSSELOT informe qu'il était membre titulaire du SYSDAU depuis l'origine et que s'il n'a pas renouvelé sa candidature, c'est en raison de l'attitude du Bureau qui a réservé des sièges à l'opposition et à la majorité. En effet, il ne comprend pas que l'on puisse parler de « majorité » et d'« opposition » au sein de cette instance.

Monsieur le Président note que c'est une décision qui lui incombe.

Monsieur LEMIRE rappelle à Monsieur ROUSSELOT qu'il n'a pas souhaité faire partie du Bureau et qu'il y est simplement invité en tant que Maire.

Adopté par 36 voix pour et 4 abstentions :
Mme BOURROUSE, M. MARTIN, M. ROUSSELOT, procuration M. BALAYE

Rapporteur : Monsieur FATH

Cette charte est un document capital pour le devenir de notre territoire. En effet, elle est le révélateur de notre volonté commune de préservation de l'environnement, et devra être prise en compte dans les documents d'urbanisme.

Le CAUE a réalisé un travail remarquable car une enquête exhaustive a été faite, des recherches ont été entreprises sur la culture, le patrimoine, les origines ainsi qu'une approche littéraire. Divers organismes ont été sollicités tels que le Conseil Général. Un certain nombre de représentants de la vie civile ont été associés à ce travail.

L'objectif est que lorsque cette charte sera adoptée, elle soit prise en compte lors des révisions de POS ou adoption de PLU.

C'est une démarche globale, approfondie qui aboutit à la mise en place du document. Il sera certainement amendé au fil du temps.

Monsieur le Président ajoute que cette charte est exposée dans le hall. Un livre d'or a été ouvert afin que des observations puissent y être formulées. Ensuite, elle sera itinérante dans les communes. Il souligne le travail extrêmement professionnel mené par le CAUE.

Ce document démontre la volonté de préservation du territoire et il souhaite que ses préconisations soient intégrées à chaque projet naissant.

Monsieur GOUVERNEUR intervient sur la présentation qui en a été faite. Il estime que celle-ci n'a pas été largement assurée, notamment auprès d'associations oeuvrant dans l'environnement.

D'autre part concernant le projet AMPELOPOLIS qui est évoqué dans ce document, il pense que celui-ci apportera plus d'inconvénients que d'avantages.

Il souhaite que le paragraphe concernant AMPELOPOLIS soit repris.

Il demande quels moyens vont employer les communes pour faire respecter ces règles.

Il souhaite que le vote de ce soir soit reporté.

Monsieur le Président répond que différentes rencontres ont été initiées, notamment par le CAUE, auprès des acteurs du territoire. Les élus ont été associés à ce questionnaire et il leur incombait de décider qui devait y être associé.

D'autres partenaires ont été associés à ce questionnaire : SYSDAU, ONF, syndicats viticoles, CIVB, office de tourisme, DDE ...

En juin une présentation officielle élargie aux élus a été faite.

Cette charte n'est pas encore un document opposable aux tiers. C'est un premier travail qui marque notre volonté de préserver le territoire. La seule démarche qui la rendrait opposable aux tiers serait de l'annexer à un Schéma de Secteur.

Madame SECCO précise que les élus et les associations ont été associés à la démarche du CAUE. Concernant la réunion de présentation du mois de juin, elle précise qu'elle y a été conviée en tant que Maire et qu'il n'était pas fait mention du conseil municipal ou des délégués communautaires.

Monsieur FATH rappelle que la concertation a été grandement ouverte. Concernant AMPELOPOLIS, on ne peut pas nier que ce projet intéresse un certain nombre de personnes. Etant donné l'ampleur du projet, il est utile d'y être associé. C'est un élément fort de dynamisation touristique.

Monsieur CLAVERIE estime que ce document est un fil rouge pour les communes qui auront besoin de l'utiliser. Bien qu'il ne soit pas opposable aux tiers, un représentant de la Communauté de Communes de Montesquieu est associé à la révision des PLU. C'est à lui de s'assurer que les préconisations de la charte soient prises en compte. Lui-même a ouvert la discussion avec les viticulteurs de sa commune.

Concernant AMPELOPOLIS, la Communauté de Communes de Montesquieu a souhaité s'y intéresser. Il est évident que le PLU doit prendre en compte ou rejeter cette implantation. A ce jour la commune n'a pas encore été sollicitée de manière suffisamment précise.

Monsieur DARRIET pense que la charte est un document indispensable pour la cohérence de l'environnement. Il a une importance primordiale pour les communes qui révisent leur PLU ; en effet cette révision doit se faire à partir de ce document en fonction de la politique d'environnement que souhaite chaque commune. C'est un support de travail. Il tient à ce que ce document soit reconnu par la Communauté de Communes de Montesquieu.

Monsieur GOUVERNEUR déplore que cette charte ne soit pas opposable aux tiers.

Monsieur le Président répond qu'il a donné la procédure pour qu'elle le devienne. Ce n'était pas la finalité de ce premier document. Si les élus le souhaitent on démarrera la mise en place d'un schéma de secteur.

Il rappelle que la compétence de la Communauté de Communes de Montesquieu n'est que sur le développement économique. Il est logique que lors de la conception de zones industrielles, cette charte soit prise en compte. Cependant, concernant les autres opérations, il appartient à chaque commune de décider si les projets sont ou non en conformité avec la charte. La Communauté de Communes de Montesquieu ne peut émettre qu'un avis.

Monsieur FATH souligne que l'intérêt immédiat de cette charte est d'exercer une contrainte volontaire auto-acceptée de la part des communes qui révisent leur PLU. D'autre part, si l'assemblée souhaite passer à la préfiguration d'un schéma de secteur, c'est-à-dire à une phase d'urbanisme réglementaire.

Monsieur GOUVERNEUR s'abstiendra sur le vote car il pense qu'avant de la voter il aurait fallu une diffusion plus large.

Adopté par 38 voix pour et 1 voix contre : procuration Mme PELISSIER
1 abstention : M. GOUVERNEUR

2004/76 - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) - création

Rapporteur : Madame SECCO

Une étude a été réalisée par Monsieur LEMESLE et les résultats ont été présentés en juin. Après de nombreuses discussions, il a été décidé de créer un CISPD. Madame SECCO invite tous les conseils municipaux à délibérer et à désigner un représentant.

Monsieur le Président attire l'attention des conseillers sur les représentants dans les différents collèges. Il convient d'associer le maximum de personnes dans le troisième collège.

Madame SECCO propose de faire remonter à la commission les candidatures d'associations qui souhaiteraient y participer, afin que celle-ci puisse en débattre.

Monsieur le Président attire l'attention des conseillers sur le fait que les communes doivent désigner un élu au premier collège.

Madame SECCO précise que la Préfecture ne pourrait être saisie que lorsque la Communauté de Communes de Montesquieu sera en possession de toutes les délibérations.

Monsieur ROUSSELOT souhaite savoir si les gendarmes et les services sociaux seront associés.

Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Adopté à l'unanimité

2004/77 - Subventions aux associations

Rapporteur : Monsieur MAYEUX

La subvention proposée s'adresse à l'association LA GRAPPOUILLE qui organise en novembre une manifestation culturelle et une exposition sur la guerre 1914/1918. Une soirée débat est également proposée. La commission a été intéressée par l'intérêt pédagogique ainsi que par le rayonnement communautaire de l'exposition qui pourra être visitée par les écoles. La commission a proposé la somme de 450 €.

Monsieur LEMIRE confirme l'intérêt de l'école de l'Isle Saint Georges pour cette visite.

Adopté à l'unanimité

**2004/78 - Promesse synallagmatique de vente d'une parcelle à MAPRECOS -
modification de la parcelle cadastrale**

Rapporteur : Monsieur CLAVERIE

Monsieur CLAVERIE propose de voter les deux délibérations ensemble, s'agissant dans les deux cas d'une modification de la superficie des parcelles vendues.

Monsieur BAQUER souhaite connaître le domaine d'intervention de ces deux entreprises.

Monsieur CLAVERIE l'informe que France Littoral est une société d'immobilier d'entreprise qui souhaite construire un hôtel d'entreprises. Maprecos s'occupe de produits cosmétiques.

Adopté à l'unanimité

**2004/79 - Promesse synallagmatique de vente d'une parcelle à France Littoral -
modification de la parcelle cadastrale**

Adopté à l'unanimité

2004/80 - Programme pluriannuel de développement et d'animation économique

Rapporteur : Monsieur DARRIET

Cette délibération est le résultat des réflexions de la commission et propose d'adopter un projet pluriannuel portant sur quatre points : rénovation des zones d'activités, aménagements, rénovation voies d'accès d'intérêt communautaire et organisation d'un salon interentreprises. Ce programme s'étend jusqu'en 2007.

1 - Rénovation des zones d'activité : un état des lieux a été réalisé ainsi qu'un diagnostic des travaux à effectuer. Cette étude montre que la mise à niveau s'élève à 590 300 € HT. Des subventions peuvent être obtenues à hauteur de 15 % pour le Conseil Général, 40 % pour la DDR, 20 % pour la DGE et 5 % pour le Conseil Régional.

2 - Aménagement zones d'activité : nécessité d'aménager la zone de Migelane et la Technopole. La zone de Migelane est dédiée aux entreprises artisanales, et la Technopole a une vocation technologique. Le montant prévisionnel est de 1 760 700 € HT. Les subventions pouvant être obtenues sont de 15 % pour le Conseil Général, 50 % pour la DDR, 10 % pour la DGE et 5 % pour le Conseil Régional.

3 - Rénovation des voiries d'accès d'intérêt communautaire : le montant prévisionnel est de 174 330 € HT. Des subventions peuvent être obtenues à hauteur de 5 % pour le Conseil Général, 20 % pour la DGE, 5 % pour le Conseil Régional.

4 - Organisation d'un salon : pour dynamiser notre collaboration avec les entreprises. Projet de création d'un annuaire des entreprises. L'objectif est que les entreprises puissent se rencontrer et créer des liens.

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président propose d'ajouter à l'ordre du jour les deux délibérations suivantes.

2004/82 - Tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Président

La commission s'est prononcée favorablement au recrutement d'une assistante pour assurer le secrétariat du développement économique. La charge de travail actuelle ne permet pas à la chargée de mission de se concentrer sur sa mission principale de contact avec de potentiels investisseurs.

Il est demandé d'ouvrir le poste au 01^{er} octobre 2004, de manière à permettre un recrutement rapide si l'une des candidates était immédiatement disponible.

Monsieur ROUSSELOT souligne que ces délibérations ne sont pas inscrites à l'ordre du jour et que c'était en début de réunion qu'il fallait demander son inscription à l'ordre du jour.

Il demande d'annuler ces délibérations et de les reporter à un prochain Conseil.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer. Seul Monsieur ROUSSELOT s'y oppose.

Monsieur le Président considérera toute attaque contre cette délibération comme une atteinte personnelle au bon fonctionnement de la commission.

Adopté par 36 voix pour et
2 voix contre M. ROUSSELOT - procuration M. BALAYE

2004/82 - Pays des Graves et des Landes de Cernès - composition du Conseil de Développement

Rapporteur : Monsieur FATH

En préambule, Monsieur le Président rappelle que la procédure de création du Pays est maintenant rendue impérative en raison des demandes de subvention auxquelles la Communauté de Communes de Montesquieu peut prétendre. En effet, les partenaires ont un œil très attentif au respect de cette procédure.

La mise en place du Pays a nécessité de procéder à la prise de diverses délibérations. Il convient aujourd'hui d'arrêter la composition du Conseil de développement. Il est organisé librement par les différents EPCI qui composent le Pays.

Cette délibération n'a pas pu être présentée aux conseillers dans les délais car nous étions en attente du document émanant des chambres consulaires.

Si cette délibération n'était pas adoptée, les contrats opérationnels qui permettent d'obtenir des subventions ne pourront pas être signés.

Si des représentants supplémentaires au niveau des différents collèges étaient proposés, ceux-ci pourraient être acceptés.

Monsieur DUFRANC a bien noté la proposition qui était faite. Il souhaite savoir comment ont été choisis les représentants.

Monsieur FATH répond que depuis que la démarche de Pays est initiée, diverses candidatures spontanées de personnes souhaitant y être associés sont parvenues à la Communauté de Communes de Montesquieu.

Monsieur le Président propose à l'assemblée de se prononcer. Seul Monsieur ROUSSELOT s'y oppose.

Adopté par 36 voix pour et
2 voix contre M. ROUSSELOT - procuration M. BALAYE